Cognac : 59 mentions au casier judiciaire, toujours libre!

écrit par Maxime | 24 février 2020



Dans la France de Macron, on menace d'envoyer en prison des intellectuels et militants politiques pour ne pas avoir pensé comme l'autoproclamé « Jupiter ».

L'on condamne encore à de la prison pour des broutilles, comme le fait de ne pas avoir respecté scrupuleusement un permis de construire.

https://resistancerepublicaine.com/2020/01/11/en-prison-pour
-ne-pas-avoir-respecte-un-permis-de-construire/

.

En revanche, un voleur multirécidiviste de 41 ans se trouve toujours en liberté malgré 59 mentions au casier judiciaire et bientôt, probablement, une soixantième...

https://www.charentelibre.fr/2020/02/22/un-voleur-multirecid iviste-sera-juge-lundi-pour-la-60e-fois,3563843.php Naturellement, on ne sait rien de particulier quant au profil du voleur, Français ou pas, depuis longtemps ou pas...

Il serait sans domicile fixe. Le Code pénal prévoit pourtant une peine d'emprisonnement de 3 ans pour chaque vol.

Ce voleur devrait donc en théorie être en prison pour le reste de sa vie…

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticl
e=LEGIARTI000006418131&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTex
te=20020101

.

S'il est bien un délit qui n'est pas artificiel, c'est le vol, réprimé depuis toujours dans toutes les sociétés.

Or, on voit que c'est un domaine dans lequel la loi reste lettre morte, quand dans le domaine de « l'incitation à la haine », délit d'opinion incompatible avec la Constitution quoiqu'en disent la majorité politique actuelle et les juges qui n'y ont rien trouvé à redire, la lettre de la loi est forcée afin de faire taire l'opposition politique, sans même chercher à savoir si elle a raison.

Quant au misérabilisme exacerbé habituel de la gauche, qui trouvera toujours des excuses à cette personne, il ne convaincra pas grand-monde puisque le multirécidiviste volait des biens de luxe pour acheter des stupéfiants...

Cognac

Un voleur multirécidiviste sera jugé lundi pour la 60e fois !

Un Angoumoisin de 41 ans sera jugé lundi dans le cadre d'une comparution immédiate par le tribunal correctionnel d'Angoulême pour des vols, recels, usage de stupéfiants et conduite malgré l'annulation de son permis de conduire. Un

homme dont le casier judiciaire comporte déjà 59 mentions et qui a été placé en détention provisoire à l'issue de son défèrement et sa comparution devant un juge des libertés et de la détention.

Son interpellation et sa mise en cause dans plusieurs vols récents à Cognac, Châteaubernard et Châteauneuf-sur-Charente est le fruit du travail conjoint de la police et de la gendarmerie et de la réactivité de plusieurs magasins.

Ce sont les gendarmes d'Angoulême qui l'ont interpellé jeudi alors qu'il tentait de laisser en dépôt-vente au magasin Happy Cash de Champniers un téléviseur volé quelques jours plus tôt dans une maison de retraite de Châteauneuf. L'épilogue d'une enquête collaborative de plusieurs jours.

Le 10 février, cet homme a volé une tablette iPad à l'hypermarché Auchan de Châteaubernard. Il n'est pas interpellé mais identifié et filmé par le système de télésurveillance. Il revient au magasin le 19 février, achète un téléphone portable à 800 euros qu'il paye avec un chèque présentant une carte d'identité. Deux documents qui avaient été volés la veille dans un bureau de la trésorerie de Cognac, où l'individu s'était présenté en prétextant vouloir payer une dette. Il avait profité qu'un bureau était ouvert pour voler un sac.

Les policiers de Cognac ont déroulé la pelote, découvrant que la tablette volée à Auchan Châteaubernard a été écoulée au Happy cash de Cognac. Et c'est ce renseignement partagé aux autres magasins de l'enseigne qui a permis de le repérer jeudi à Champniers où il est interpellé.

Gardé à vue au commissariat de Cognac, cet homme sans domicile fixe a reconnu avoir également volé un sac à main à la maison de retraite de Châteauneuf et un vélo à proximité de l'usine Véralia de Châteaubernard. Il a expliqué voler pour payer sa consommation de produits stupéfiants, reconnaissant au passage conduire sa voiture malgré l'annulation récente de son permis.